



# Assemblée générale

Distr. générale  
22 juin 2015  
Français  
Original : russe

---

**Conseil des droits de l'homme**  
**Vingt-neuvième session**  
Point 6 de l'ordre du jour  
**Examen périodique universel**

## **Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel\***

### **Kirghizistan**

**Additif**

**Observations sur les conclusions et/ou recommandations,  
engagements exprimés et réponses de l'État examiné**

---

\* Le présent document n'a pas fait l'objet d'une relecture sur le fond par les services d'édition.



### Position de la République kirghize concernant 29 recommandations

<i>N°</i>	<i>Recommandations</i>	<i>Position</i>
119.1	Ratifier la Convention relative aux droits des personnes handicapées (Autriche, Roumanie)	Accepte la recommandation
119.2	Ratifier la Convention relative aux droits des personnes handicapées (Ghana)	Accepte
119.3	Accélérer ses efforts pour ratifier la Convention relative aux droits des personnes handicapées (Indonésie)	Accepte
119.4	Achever le processus de ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (Algérie)	Accepte
119.5	Prendre les mesures nécessaires en vue de ratifier la Convention relative aux droits des personnes handicapées (Japon)	Accepte
119.6	Accélérer le processus de ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et de son Protocole facultatif (Espagne)	Accepte
119.7	Adresser une invitation permanente à tous les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales (Turquie)	Prend note de la recommandation
119.8	Adresser une invitation permanente à tous les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales et accepter toutes les visites des rapporteurs spéciaux (France)	Prend note
119.9	Envisager d'adresser une invitation permanente à tous les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme (Ghana)	Prend note
119.10	Envisager d'adresser une invitation permanente à tous les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme (Lettonie)	Prend note
119.11	Envisager d'adresser une invitation permanente à tous les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, comme l'a déjà recommandé la République de Corée lors du premier Examen périodique universel (République de Corée)	Prend note
119.12	Veiller à ce que chaque modification apportée à la législation protège les libertés fondamentales et combatte la discrimination, y compris celle fondée sur la religion et l'orientation sexuelle (Australie)	Accepte
119.13	S'abstenir d'adopter le projet de loi discriminatoire sur la « formation d'une attitude positive à l'égard des relations sexuelles non traditionnelles » (Canada)	Prend note
119.14	Abroger toute loi ou tout projet de loi qui n'est pas conforme aux normes internationales proscrivant la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle (Espagne)	Prend note
119.15	Persévérer dans la lutte contre l'homophobie, contre la discrimination et contre la violence à l'égard des personnes LGBT (Monténégro)	Prend note
119.16	Adopter des politiques publiques qui protègent contre toutes les formes de discrimination et de violence fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre (Espagne)	Prend note

N <sup>o</sup>	Recommandations	Position
119.17	Créer un mécanisme national de signalement des violences faites aux femmes et fournir des services appropriés aux femmes victimes de violences (Lituanie)	Accepte
119.18	Revoir la loi relative à la religion afin de garantir la liberté de religion conformément aux normes internationales (Pologne)	Accepte
119.19	S'abstenir d'adopter des lois incompatibles avec la liberté d'association, en particulier en ce qui concerne l'accès des ONG aux financements, et faciliter, promouvoir et protéger l'élaboration d'un cadre pour les organisations et les personnes qui œuvrent en faveur de la promotion et du respect des droits de l'homme, conformément au droit international (Suisse)	Prend note
119.20	Veiller à n'adopter aucune loi qui aurait pour effet de limiter la liberté d'expression et d'association (Belgique)	Prend note
119.21	S'abstenir d'adopter des lois telles que le projet de loi sur les « agents de l'étranger » et le projet de loi sur la « diffusion d'informations sur les relations sexuelles non traditionnelles » qui limiteront les droits fondamentaux à la liberté d'expression, d'association et de réunion (Danemark)	Prend note
119.22	Se garder d'adopter des lois limitant la liberté d'association protégée par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, en particulier la loi relative aux « agents de l'étranger » (Pays-Bas)	Prend note
119.23	Modifier la législation afin de circonscrire l'infraction pénale d'« activités extrémistes » de sorte que ce chef d'accusation ne soit pas utilisé de manière arbitraire et en vue de prévenir toute restriction à la liberté d'expression consacrée par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (Allemagne)	Prend note
119.24	Mettre les modifications apportées récemment au Code pénal en conformité avec les normes internationales en matière de droits de l'homme, mener promptement des enquêtes sur les allégations relatives aux agressions de journalistes et de défenseurs des droits de l'homme et veiller à ce que les responsables répondent de leurs actes (Lituanie)	Accepte
119.25	Garantir la liberté d'expression en ligne et hors ligne, notamment en assurant la liberté de la presse et en dépenalisant toutes les formes de diffamation (Estonie)	Prend note
119.26	Garantir la pleine réalisation de la liberté d'association et de la liberté d'expression et revoir toutes les lois qui limitent de manière excessive l'action de la société civile, notamment le projet de loi sur les « agents de l'étranger » qui stigmatise et entrave l'activité des ONG (République tchèque)	Prend note
119.27	S'abstenir de toute action incompatible avec le principe de non-discrimination à l'égard des minorités religieuses et ethniques et des personnes LGBT (Suisse)	Prend note

---

<i>N°</i>	<i>Recommandations</i>	<i>Position</i>
119.28	Faire cesser les actes de harcèlement et de discrimination que la police fait subir aux membres de minorités ethniques et aux membres de communautés religieuses pacifiques sous prétexte de lutter contre l'extrémisme violent, et accepter l'enregistrement des groupes religieux pacifiques (États-Unis d'Amérique)	Accepte
119.29	Continuer de mettre en œuvre le Programme de développement durable adopté par le récent Conseil national pour le développement, qui se fonde sur l'interconnexion entre les processus économiques, sociaux et environnementaux et qui est similaire à la stratégie de développement durable équilibrée mise en œuvre au Bhoutan, laquelle repose également sur le principe voulant que les forces économiques, sociales et environnementales sont très fortement interdépendantes (Bhoutan)	Prend note

---